

226C1756
FR0012333284-FS0881

12 octobre 2026

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ABIVAX

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 9 octobre 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, à cette date, indirectement, 4 420 511 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs & Co. LLC	3 363 218	3,85	3 363 218	3,80
Goldman Sachs International	900 256	1,03	900 256	1,02
Goldman Sachs Asset Management L.P.	154 342	0,18	154 342	0,17
Goldman Sachs Bank Europe SE	2 681	ns	2 681	ns
Folio Investments Inc.	13	ns	13	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	4 420 511	5,07	4 420 511	4,99

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ABIVAX hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 6 octobre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 876 827 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 874 227 actions ABIVAX résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ABIVAX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites action ; et
- 2 600 actions ABIVAX résultant d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 15 janvier 2027, à un prix unitaire de 155 \$.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 6 octobre 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 332 526 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 92 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 6 janvier 2027 et le 6 octobre 2036.

¹ Sur la base d'un capital composé de 87 271 525 actions représentant 88 526 782 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par les mêmes courriers, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 octobre 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, indirectement, 4 540 868 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et 5,13% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs & Co. LLC	3 321 630	3,81	3 321 630	3,75
Goldman Sachs International	1 063 967	1,22	1 063 967	1,20
Goldman Sachs Asset Management L.P.	154 296	0,18	154 296	0,17
Goldman Sachs Bank Europe SE	962	ns	962	ns
Folio Investments Inc.	13	ns	13	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	4 540 868	5,20	4 540 868	5,13

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ABIVAX hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 822 330 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 819 730 actions ABIVAX résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ABIVAX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites action ; et
- 2 600 actions ABIVAX résultant d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 15 janvier 2027, à un prix unitaire de 155 \$.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 326 619 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 89 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 6 janvier 2027 et le 6 octobre 2036.